

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 30 juin à 18h 30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23. 06. 2014

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. PEDENON Serge, COLLAS Philippe, DURAND Alain, GAVA Gino, LAGRENAUDIE Clément, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANIÈRE Nathalie, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, SPINDLER Christine et VERT Fabrice.

ABSENT EXCUSÉS : DOMEJEAN Laurent, GIRARD Valérie , MANCINI Nicole, ROMAIN Michel

Secrétaire de séance : SPINDLER Christine.

Ordre du Jour :

- désignation des rues
- renouvellement de la ligne de trésorerie pour autofinancer les travaux et le FCTVA
- membres de la commission communale des impôts directs
- indemnité du trésorier de Terrasson
- mandat pour le maire pour le litige avec le camping
- organisation du "Mai" fin juillet (commission ad hoc)
- questions diverses

DÉSIGNATION DES RUES

La désignation des noms de rues a été arrêtée après plusieurs examens en conseil dont un dernier passage en Conseil Municipal en Octobre 2013 sans qu'aucune délibération détaillée ne soit prise.

Une délibération doit donc être prise ce jour afin de valider tous les noms de rues et prendre en compte les dispositifs imposés par les services postaux, l'INSEE, le cadastre et l'IGN.

Les panneaux ont été reçus en mairie et seront posés dans le courant du mois de juillet. Reste à demander aux habitants de la commune de venir retirer en mairie leur numéro de rue ou de demander à le faire poser par l'agent municipal.

La délibération est votée et approuvée à l'unanimité et le tableau détaillé listant tous les habitants est annexé à la délibération.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE POUR AUTOFINANCER LES SUBVENTIONS DE LA GRANDE RUE ET LE FCTVA

le Crédit Agricole propose de faire un prêt à court terme sur 24 mois, remboursable au fur et à mesure des versements de subventions et du versement du FCTVA, au taux de 2,03 %, pour avance

de trésorerie sur les sommes à déboursier pour les travaux de voirie du centre bourg, avec périodicité trimestrielle des intérêts, et ce en attendant que les subventions demandées soient versées à la commune ainsi que le FCTVA soit plus de 220 000 € de versements différés .

Le conseil n'ayant pas d'objections, la proposition de prêt à court terme est adoptée à l'unanimité.

MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire rappelle le rôle des « répartiteurs » constituant la commission des impôts directs qui se réunit une fois par an pour examiner le classement des constructions et prendre en compte les changements intervenus dans le foncier bâti: sur proposition des services des impôts, en fonction de maisons-types.

Le conseil municipal a pour tâche de proposer 8 titulaires et 8 suppléants parmi les électeurs de la commune, 2 propriétaires hors de la commune et 2 propriétaires de bois, ainsi que deux suppléants pour chaque classe de propriétaires.

Les impôts retiendront 4 titulaires et 4 suppléants.

Après discussion, les répartiteurs proposés par le Conseil Municipal sont les suivants:

titulaires :	BLANCHARD Guy	suppléants:	HUTREL Roger
	CHARENTON Michel		BEAUDRY Frédéric
	DELTEIL Daniel		BLONDY Jean-Pierre
	LAFAYE Françoise		CHEVALIER Daniel
	LATOURE Aimé		DELBOS Alain
	LACHAUD Patrice		GRANGER Andrée
	DESFRAŅÇOIS Serge		LIOU Claire
	LAJANTHE Pierre		STEAD Frances

propriétaires hors commune:

titulaires:	DOMME Jean-Claude	suppléants :	DUPUY Jean-Charles
	LAPOUGE Jean-Louis		LACOUTURE Alain

propriétaires de bois :

titulaires :	LABARRE Jean-Pierre	suppléants :	RANOUX Michel
	MAZELLE Roger		GRANGER Josette

INDEMNITÉS DU TRÉSORIER DE TERRASSON

Le Conseil Municipal décide, après proposition de M. le Maire, d'accorder au trésorier de Terrasson une indemnité de conseil d'un montant de 452,39 Euros brut par an, et de lui accorder également une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 Euros.

MANDAT AU MAIRE POUR LE LITIGE AVEC LE CAMPING

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'exploitant du Camping La Garenne de Peyrignac a engagé une nouvelle procédure à l'encontre de la commune, portant contestation de la taxe de séjour se rapportant aux années 2012 et 2013, alors que cette taxe a été votée par le Conseil Municipal et notifiée aux exploitants du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner mandat à M. le Maire pour faire assurer la défense de la commune par Maître Grand, avocat à Périgueux, et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à ce litige.

ORGANISATION DU " MAI " SAMEDI 26 JUILLET 2014

2 commissions sont créées pour l'occasion : une commission chargée de l'arbre du mai
une commission chargée de la cuisine

Les membres de la commission " arbre " sont les suivants : Clément Lagrenaudie, Gino Gava, Laurent Doméjean et Fabrice Vert, qui se procureront un pin et le matériel nécessaire pour le dresser.

Aimé Latour est chargé de commander une plaque avec l'inscription " Honneur aux élus " à l'atelier SIGNEA et de préparer l'apéritif.

La commission " cuisine ", dont les responsables sont Arlette Rouland et Colette Lajanche, est chargée de faire l'approvisionnement en nourriture pour environ 200 personnes, et d'assurer la préparation des plats.

QUESTIONS DIVERSES

budget transport scolaire

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'augmenter le crédit au budget « transport scolaire » pour l'achat du nouveau bus scolaire.

Il avait été prévu en opération d'équipement 16 890,67 Euros d'amortissement par an, mais 50 000 Euros d'emprunt sont nécessaires sur 5 ans, et 10 000 Euros pour un prêt relais, dans l'attente de la récupération de la TVA et du versement de la subvention de 15 000 € du conseil général.

Cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité.

Plus personne n'ayant de questions ni d'observations, les débats sont clos, et M. Le Maire déclare la séance levée à 19h 30 minutes.

M. le Maire, Serge PEDENON

la Secrétaire, Christine SPINDLER